

POUR LA RETRAITE ET LA PRÉVOYANCE DES VÉTÉRINAIRE LIBÉRAUX - WWW.CARPV.FR



Édito

Le nouveau Conseil d'Administration, issu des élections de novembre dernier, est en place depuis le 11 janvier. Il m'a fait l'honneur de me reconduire au poste de président pour trois ans et a entériné la nomination de Jean-Marc Baubry au poste de directeur, en remplacement d'Anne Rognon, qui avait assuré cette fonction pendant près de vingt ans. D'autres mouvements récents dans le personnel ont été à l'origine de remaniements dans l'équipe opérationnelle.

Notre nouveau directeur, chargé de fonctions intérimaires dès août 2017, a souhaité opérer, à sa prise de poste, une réorganisation des services de la Caisse, afin d'en optimiser le fonctionnement.



Le sujet majeur d'actualité pour la CARPV repose sur le projet de réforme du système de retraite français, promise par le Président de la République. Cette réforme, qui doit toucher l'ensemble des régimes de

retraite, de base et complémentaires, dans toutes les catégories socio-professionnelles, s'annonce d'une ampleur exceptionnelle et veut remettre en cause les acquis du passé.

Pour les caisses de retraite des professions libérales, dont les régimes complémentaires sont gérés en autonomie et en responsabilité, équilibrés sur le long terme grâce à la constitution de réserves conséquentes, la réforme pourrait s'avérer très douloureuse.

D'intenses concertations se tiennent actuellement avec les autres présidents de caisses de professions libérales pour défendre les

spécificités de nos régimes professionnels et des rencontres régulières sont organisées avec le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites.

Nous n'aurons de cesse de faire comprendre à nos interlocuteurs que, si nous sommes favorables à un système universel et équitable (« un euro cotisé délivre les mêmes droits »), nous ne souhaitons pas voir nos régimes complémentaires professionnels absorbés dans un régime unique, qui en ferait disparaître les atouts indéniables, fruit des efforts de générations de libéraux.

Gageons que Monsieur Delevoye reste dans le dialogue constructif qu'il s'est engagé à respecter et qu'il sache reconnaître qu'il n'est pas souhaitable de déconstruire notre régime complémentaire, qui fonctionne déjà en points, et peut aisément venir compléter le régime universel voulu par le chef de l'État.

Gilles DÉSSERT, Président

Sommaire

L'Équipe de Direction	P.2
Le Conseil d'Administration	P.3
La Gouvernance de la CARPV	P.4
Organigramme de la CARPV	P.5
Le site Internet et votre Espace Cotisant	P.6

NOUVEAU À LA CARPV !

Le nouveau conseil d'administration a souhaité marquer son arrivée par la création d'une nouvelle maquette pour votre lettre d'information. Nouveau titre, nouvel habillage.

LES PROCHAINS MOIS SERONT DÉCISIFS

pour les acteurs du système de retraite français. Nous souhaitons vous présenter dans ce numéro votre caisse de retraite, consciencieusement gérée depuis 70 ans par les consœurs et confrères que

« Nouveau titre, nouvel habillage »

vous élisez tous les 6 ans. Défendre vos intérêts et mieux vous servir sont les objectifs des hommes et des femmes qui

depuis des décennies donnent toute leur énergie pour pérenniser notre régime complémentaire à points (eh oui il existe déjà) où chaque euro cotisé contribue à améliorer la prestation servie.

Jean-Christophe GUILHOT, Secrétaire Général

UNE ÉQUIPE DE DIRECTION RENOUVELÉE À LA CARPV

Jean-Marc Baubry - Directeur



Maitrise d'administration des entreprises (Paris XII-1985)
CESCAF promotion 2000 (École Nationale Supérieure de la SS)

Derniers postes occupés :

- 2014-2017 : Directeur de l'audit interne Caisse nationale du RSI
- 2012-2014 : Directeur de la comptabilité et des finances CN RSI.
- 2006-2012 : Sous-directeur de la trésorerie nationale, CN RSI.
- 2000-2006 : Agent comptable de la Caisse maladie des professions libérales Île de France

Benoît Guignard - Agent comptable



• 1993 : Diplôme supérieur d'études comptables et financières

Derniers postes occupés

- 2014-2016 : Trésorier-Analyste financier du Fond de Solidarité Vieillesse.
- 2006-2014 : Responsable du pôle finance de la caisse nationale du RSI
- 2005-2006 : Responsable comptable, de la trésorerie et de l'immobilier de la Caisse nationale de l'ORGANIC
- 1998-2004 : Responsable comptable de l'AFNIC.



INTERVIEW DES NOUVEAUX DIRIGEANTS DE LA CAISSE

Par Ghislaine THOMAS

En moins de deux ans, le conseil d'administration a été amené à renouveler l'équipe de direction de notre caisse de retraite et de prévoyance. Il a nommé respectivement en août 2016, Benoît Guignard au poste d'agent comptable, et en janvier 2018, Jean-Marc Baubry au poste de directeur. La mission du directeur de la CARPV est d'assurer le fonctionnement administratif, avec l'appui d'une équipe de 15 collaborateurs. L'agent comptable a pour mission, quant à lui, d'effectuer toutes les opérations financières de notre caisse.

Ghislaine Thomas : Selon vous, qu'est-ce qu'une bonne équipe de direction ?

Jean-Marc Baubry : La CARPV est une caisse de retraite et de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale. Son bon fonctionnement dépend fortement du binôme directeur-agent comptable qui forme l'équipe de direction de la caisse. Avec Benoît Guignard, nous avons travaillé ensemble pendant 8 ans à la caisse nationale du RSI. La complicité entre nous est réelle et nous apprécions mutuellement les qualités et les compétences de l'autre.

Benoît Guignard : En effet, dans un contexte difficile, nous avons mené ensemble et avec succès des projets nationaux (marché bancaire de l'institution, mise en place des circuits financiers des travailleurs indépendants au sein des réseaux RSI et Urssaf) à un moment où le RSI rencontrait de nombreuses difficultés avec la mise en place de l'interlocuteur social unique. Une équipe de direction c'est aussi des compétences et une formation adaptée pour assurer la direction d'un organisme de sécurité sociale. Nous avons tous les deux une expérience confirmée dans les régimes des travailleurs indépendants et un savoir-faire dans la direction d'organismes de sécurité sociale de petite taille, pilotés par des conseils d'administration élus.

Ghislaine Thomas : Pourquoi avoir fait le choix de rejoindre votre caisse ?

Jean-Marc Baubry : En rejoignant la CARPV, j'ai fait le choix de servir un régime de protection sociale qui souhaite rester indépendant, et pour lequel « responsabilité » et « autonomie » sont deux notions indispensables pour organiser une solidarité, volontaire et acceptée, entre actifs et retraités d'une même catégorie socioprofessionnelle. C'est un choix assumé. Avec l'adossement du RSI au Régime Général, j'aurais pu rejoindre l'état-major de l'une des caisses nationales du régime général mais j'ai préféré rejoindre un régime piloté de manière responsable par des administrateurs élus. Enfin travailler en binôme avec Benoît Guignard a été un argument supplémentaire pour rejoindre la CARPV.

Benoît Guignard : Tout d'abord travailler dans un régime qui ne soit pas un régime aligné (RG, RSI, MSA) où les élus décident du pilotage de leur retraite, a été déterminant dans mon choix. Je souhaitais travailler au service d'une profession tout en participant à assurer une mission de service public. Intégrer un organisme à taille humaine où le rôle de l'agent comptable va au-delà des missions qu'il doit assurer règlementairement était aussi l'une de mes attentes en matière professionnelle. C'est avec plaisir que je suis à nouveau amené à travailler avec Jean-Marc Baubry notre nouveau directeur. Sa venue a confirmé mon choix de servir les vétérinaires libéraux affiliés à la CARPV.

Ghislaine Thomas : Quels sont vos projets pour la caisse à court et moyen termes ?

Benoît Guignard : Un des projets ambitieux pour les 2 années à venir est la numérisation de l'ensemble des dossiers des cotisants et des allocataires. L'objectif est bien d'atteindre un fonctionnement proche du « zéro papier ». La réussite de ce projet est indispensable. Il permettra de répondre aux prochaines grandes échéances qui vont impacter le monde de la retraite dans un avenir proche notamment avec la mise en place de la base unique inter régimes des droits retraite.

Ghislaine Thomas : Je vous remercie de vous être prêtés à cet interview et je vous souhaite bonne chance pour mener à bien vos projets pour la CARPV.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici par ordre alphabétique les représentants que vous avez élus lors des élections de Novembre 2017, ainsi que leurs fonctions.

Éric Bernard L 1993

- Installé en Corrèze en canine depuis 1995 Secrétaire de la FEVAF (Fédération des vétérinaires acupuncteurs de France)
- Expert près de la cour d'appel de Limoges Vice-Président CRO Nouvelle-Aquitaine
- A souhaité être administrateur de la CARPV pour comprendre le fonctionnement de la CARPV, servir la profession et défendre les intérêts de ses confrères.
- Commission : inaptitude.

Thierry Chambon A 1980

- Clientèle canine à Brest et clientèle volaille industrielle à Guerlesquin
- Vice Président du SNVEL, Président du SDVEL du Finistère
- Président de l'UEVP, administrateur de la Caisse déléguée pour la sécurité sociale des professions libérales et de la Caisse Nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants.
- Administrateur de la CARPV depuis 2005.
- Commission : réforme des statuts.

François Couroube A 1981, Trésorier

- Clientèle rurale de 1982 à 2010 puis activité de Conseils variés (parasitologie, Bien-être animal, collaboration libérale), président de la commission Bien-être animal de la SNGTV. Élu depuis 1994 à la CARPV il a occupé les postes de Secrétaire Général et de Président.
- Commissions : financière, marchés publics, réforme des statuts, communication.

Gilles Désert N 1984, Président

- Activité canine à Rennes, deux associés.
- Administrateur depuis 1995, vice Président en 2000, trésorier en 2006, Président depuis 2016, Secrétaire Général de la CNAVPL depuis fin 2017.
- Commissions : financière, communication, marchés publics, réforme des statuts.

Patrick Ducluzaux L 1985,

Vice Président

- Clientèle mixte 40 % rurale puis mixte équin puis clientèle canine exclusive en Drôme et enfin en Haute Savoie
- 3^e mandat d'administrateur, 2^e mandat de vice président.
- Commissions : commission de recours amiable, réforme des statuts, communication.

Sarah Galdin L 2002

- Gérante associée de VETOPHONIE (standard téléphonique vétérinaire national) et de VETALIA (service d'urgences à domicile région parisienne).

« J'ai souhaité m'investir dans la Caisse, par amour des chiffres, pour comprendre comment fonctionne cette belle organisation professionnelle, indépendante et à la gestion réussie, pour y apporter ma vision de jeune active et de future allocataire, pour communiquer auprès de notre communauté professionnelle en pleine mutation, et apporter ma pierre à l'édifice de cette confrérie qui m'est si chère ».

- Commission : communication

Jean-Christophe Guilhot : N 1983,

Secrétaire Général

- Associé en clientèle canine à Belfort depuis 1987. Administrateur titulaire depuis 2005, il occupe le poste de secrétaire général depuis 2012.
- Commissions : inaptitude, réforme des statuts et communication.

Diana Jasmin A 1994

- Exerce seule dans le sud-est près de Nice depuis 20 ans en tant que libérale.
- « En tant que suppléante, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance du travail soutenu et attentif que l'équipe d'administrateurs effectuait auprès de la CARPV, essayant de défendre la gestion autonome, individuelle et éthique de nos fonds de retraite. Admirative et me sentant finalement concernée, j'ai voulu contribuer à ce travail de défense de notre régime d'une part, tout en collaborant au bon fonctionnement de notre caisse ».
- Commission : recours amiable.

Ghislaine Thomas L 1993,

Vice Présidente

- Clientèle canine à Saint Chamond, effectue son second mandat à la caisse, a été élue Vice Présidente en 2018.
- Commissions : financière, marchés publics, communication et réforme des statuts.

Artagnan Zilber : A 1986

- Exerce seul en clientèle canine dans le Vaucluse, administrateur titulaire depuis bientôt 7 ans (et suppléant sur 6 ans auparavant), membre du CRO PACA-Corse depuis 4 ans et 10 ans avant au CRO IDF, président de l'association Vétos-Entraide.
- Commission : recours amiable.

> ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES RETRAITÉS

Michel Garancher A 1969

- Clientèle mixte de 1972 à 1979, puis uniquement canine depuis 1979 à Rennes, jusqu'à sa retraite en 2007.
- Élu Conseiller Ordinal au CRO de Bretagne en 1990, puis Président de 1996 à 2008.

- Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Rennes depuis 1981.

- Élu administrateur suppléant de la CARPV en 2011, puis titulaire en 2017 pour le collège des Allocataires.

« J'ai postulé au poste d'administrateur pour continuer d'apporter mes compétences au service de la profession et notamment de mes confrères et consœurs retraités et de leurs ayants-droits. »

- Commission : action sociale.

Auguste Senghor A 1964

- Vétérinaire retraité depuis 2007, il effectue son second mandat à la CARPV.
- Commissions : recours amiable.

> ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR LE CNOV

Corinne Bisbarre L 1985

- Clientèle Canine
- Élu au CROV région aquitaine en 2001
- Élu au CNOV en 2013 responsable de l'action sociale au sein du CNOV, suppléante à la CARPV en 2013 ; titulaire depuis 2017.
- Commission : action sociale.

Janine Guaguere T 1980

- Activité canine à Lomme.
- Trésorière du CNOV et responsable de la Commission formation du CNOV.
- Membre du CNSV (Conseil National de la Spécialisation Vétérinaire), membre suppléante du CA de l'ANSES et membre suppléante du CNEA (Comité National d'Éthique aux Abattoirs).
- Commission : financière et marchés publics.

Bernard Lobietti L 1968

- Vétérinaire retraité en cumul emploi retraite intégral depuis 10 ans après une carrière de patricien mixte prédominance canine.
- Administrateur depuis 2009, a occupé les fonctions de Vice Président puis de Trésorier.
- Commission : action sociale et financière, marchés publics et réforme des statuts.

Jean-Marc Petiot L 1987

- Clientèle mixte en Savoie
- Conseiller national de l'Ordre
- Administrateur suppléant 2000-2005 / administrateur élu de 2006 à 2017.
- Ancien Vice Président.
- Commission : inaptitude et communication.

Jean-Christophe GUILHOT,
Secrétaire Général

LA GOUVERNANCE DE LA CARPV

La gouvernance se compose du Conseil d'Administration et du Bureau, qui travaillent avec l'Équipe de Direction et les responsables métiers concernés par les différentes commissions.



> LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu pour une durée de 6 ans, il est composé de 16 membres titulaires, associés à 16 suppléants : 10 membres représentent les cotisants, 2 membres les retraités et 4 membres sont élus par le CNOV. Le déséquilibre entre les représentants cotisants et retraités n'est qu'apparent, puisque par définition les cotisants sont les futurs retraités, les intérêts de tous sont donc équitablement défendus. Le directeur et l'agent comptable siègent au CA, mais sans voix délibératives. Peuvent aussi y participer tout membre de l'équipe administrative ou toute personne extérieure (consultant, conseiller...) en fonction des besoins et sur invitation du Président.

Le CA est l'organe de gouvernance de la CARPV. Il définit et oriente la politique et le fonctionnement de la caisse et des régimes dont elle a la charge : Régime Complémentaire et Régime Invalidité Décès. Sa mission princeps est de décider des prestations apportées aux affiliés, et du montant des cotisations tout en assurant les équilibres des régimes à court et long terme. Il élit en son sein un bureau, nomme les membres des commissions et organise leurs travaux. Il contrôle et supervise le fonctionnement administratif de la caisse qui est assuré par l'équipe opérationnelle.

« Définit et oriente la politique de la caisse »

Le CA se réunit 4 fois par an. Lors des conseils sont abordés et discutés : le fonctionnement opérationnel de la caisse, les travaux des diverses commissions, les compte-rendus de réunions, les décisions de l'administration de tutelle, du gouvernement ou de la Caisse Nationale. Les questions financières font systématiquement l'objet d'une étude actualisée : gestion des réserves, rapport sur le budget et son exécution, décisions des différentes politiques et évolutions. Tous ces points font l'objet d'études, de discussions puis de décisions dont certaines sont mises au vote. L'Équipe de Direction appuyée par la Responsable Métier présente ses travaux et participe aux débats lors des conseils.

Les administrateurs vont à la rencontre des affiliés lors des différents congrès professionnels, et de réunions locales. Tous les membres du CA sont des praticiens en exercice ou retraités, ayant donc une connaissance approfondie des besoins et des problèmes des confrères. Ces rencontres permettent d'apporter directement aux affiliés toutes les informations nécessaires et utiles : conseils personnalisés sur les différentes possibilités et options, simulations de retraites, formalités...

Les membres du CA peuvent représenter la caisse lors de réunions extérieures avec les représentants institutionnels de la profession. La CARPV est fédérée avec les autres caisses professionnelles libérales au sein de la Caisse Nationale : CNAVPL.

> LE BUREAU

Il est élu par le conseil pour une période de 3 ans. Il est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un trésorier. Le bureau est l'émanation du CA pour assurer ses missions au quotidien. Il se réunit régulièrement entre les séances du CA. Le président est l'acteur principal. Il est en contact quasi permanent avec le directeur et l'équipe opérationnelle. Il est aussi le représentant principal de la caisse envers toutes les instances extérieures, en particulier la CNAVPL dont il est administrateur de droit. Le secrétaire général agit sous le contrôle du président, il est l'interface avec l'équipe opérationnelle pour la gestion administrative de la caisse. Le rôle du trésorier est de superviser le fonctionnement financier de la caisse, en relation avec l'agent comptable et la commission financière. Enfin les 2 vice-présidents viennent en appui du président à sa demande, et peuvent le remplacer en cas d'empêchement.

« L'Organe politique »

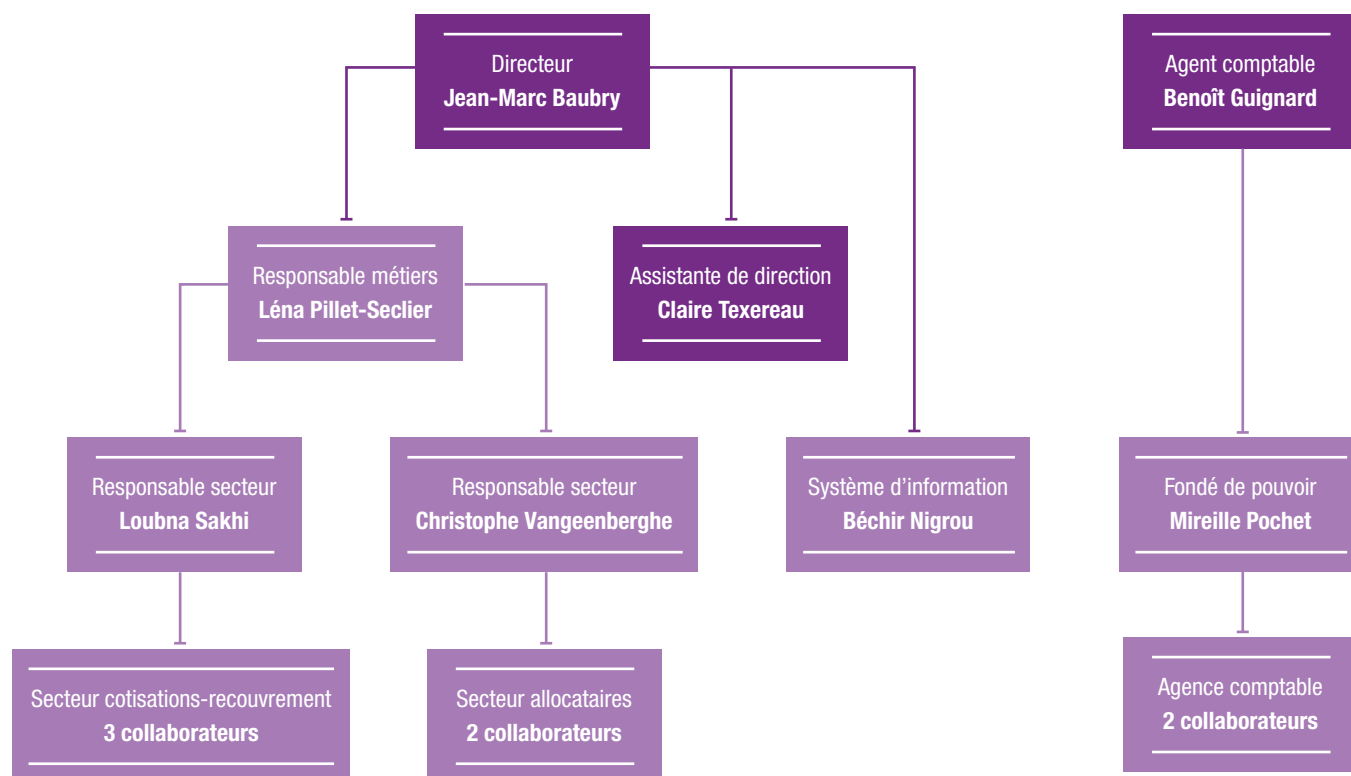
Le bureau élu début 2018 est actuellement composé par : Gilles Désert, Président, administrateur élu depuis de nombreuses années il fut trésorier avant de succéder à François Courouble à la fin du dernier mandat. Jean Christophe Guilhot, secrétaire général assurait déjà cette fonction lors du dernier mandat. François Courouble, trésorier et ancien Président transmet son savoir et sa longue expérience aux membres du bureau. Ghislaine Thomas et Patrick Ducluzaux, sont les deux vice-présidents.

« Quatre commissions statutaires »

> LES COMMISSIONS STATUTAIRES

Le CA s'appuie sur des commissions de travail associant des membres du CA et de l'équipe administrative. La commission financière veille sur les réserves de la CARPV. Appuyée par un cabinet de conseil spécialisé elle gère le placement des réserves qui assurent la solidité financière de notre institution. La commission d'inaptitude étudie les dossiers des confrères en activité qui rencontrent des difficultés à exercer pour raison de santé. Elle attribue les différentes rentes du RID, Régime Invalidité Décès, aux confrères et à leurs ayants-droits, en s'appuyant sur l'avis d'un Médecin Conseil. La Commission de Recours Amiable étudie les demandes d'aménagement de cotisation des confrères en difficulté passagère. En fonction du dossier elle accorde des exonérations, des abaissements de cotisations ou des reports de paiement... Le Fond d'Action Sociale est l'organe de solidarité de la Caisse. Il distribue des aides personnalisées aux cotisants ou aux retraités et à leurs ayants-droits. Toutes les commissions se réunissent avec les Responsables des Secteurs opérationnels concernés.

Patrick DUCLUZAUX



Les vétérinaires affiliés voient actuellement leurs dossiers gérés par deux services distincts, placés sous la responsabilité de M^{me} Léna Pillet-Séclier : le service des cotisants et du contentieux (en général, des libéraux actifs), et le service des allocataires (des libéraux à la retraite ou en CER). Chaque service est dirigé par un responsable de secteur : M^{me} Loubna Sakhi pour le premier, et M. Christophe Vangeenberghe pour le second.

Notre nouveau Directeur Jean Marc Baubry a souhaité faire évoluer cette organisation, interrogé par notre consœur Ghislaine Thomas il a dévoilé sa stratégie :

« L'objectif est d'améliorer la qualité du service rendu aux affiliés, notamment en informant mieux les futurs retraités de leurs droits. Ces objectifs seront à atteindre dans un cadre de moyens alloués limités. Pour y parvenir, la CARPV doit se recentrer sur ses métiers de base (retraite et recouvrement de cotisations) avec comme objectif premier l'amélioration du service rendu. Elle doit aussi s'ouvrir et se rapprocher des autres sections de retraite de professions

libérales dans un but de convergence, de mutualisation d'activités supports et de gains de productivité. La CARPV doit enfin moderniser son organisation et son fonctionnement. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au CA à la fin de l'année 2017 une réorganisation du service des cotisants et du service

« Je souhaite constituer des pôles d'excellence »

des allocataires, accompagnée de pistes pour moderniser le fonctionnement de la CARPV. Ainsi, je souhaite constituer des pôles d'excellence où chaque adhérent de CARPV sera géré, du début de son activité libérale jusqu'à son départ en retraite, par le même secteur métier. Ainsi, chaque vétérinaire n'aura qu'un seul interlocuteur avec une vision précise et globale de sa carrière au sein de la CARPV. »

Sarah GALDIN

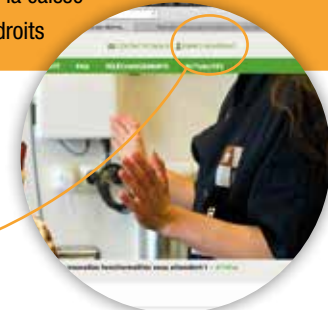
SITE INTERNET DE LA CARPV

COMPRENDRE VOS RÉGIMES OBLIGATOIRES ET ACCÉDER A VOS DONNÉES PERSONNELLES

par François COUROUBLE

Créer votre espace adhérent

- 1/ pour échanger avec la caisse
- 2/ pour connaître vos droits



Vérifiez et modifiez vos informations personnelles :

- état civil
- coordonnées (adresse/téléphone)

Visualisez votre appel de cotisation

Consultez votre calendrier de paiement

Visualisez vos demandes et les documents déjà obtenus

Guide du cotisant

Guide du retraité

Mon espace adhérent : voir au-dessus

Questions fréquentes : des réponses aux questions les plus fréquentes.

À consulter avant de nous contacter



Prenez connaissance et vérifiez les droits acquis à la CARPV

Prenez connaissance et vérifiez les trimestres acquis dans tous les régimes (pdf disponible « récapitulatifs de vos droits »)

Simulez votre retraite libérale en fonction de votre âge de départ.

Vérifiez et modifiez vos coordonnées bancaires

Relevé de situation = accès à toutes les données pour tous les régimes des droits acquis

Évaluation retraite dès l'âge de 55 ans : Accédez à l'estimation de vos retraites en fonction de l'âge de départ en retraite (de 62 à 67 ans)

Tous les formulaires dont vous pouvez avoir besoin :

- Affiliation
- Allègements/Options
- Demande de retraite
- Dossier Aide Sociale
- Dossiers Recours Amiable
- Dossier demande Rente Invalidité

AGENDA 2018

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 21 septembre 2018.

Dates des prochaines commissions :

- Commission inaptitude : 2 octobre 2018
- Commission de recours amiable : 20 septembre 2018
- Commission fonds action sociale : 4 octobre 2018

Présence de stand de la CARPV :

- AFVAC : 29 et 30 novembre, 1 décembre Marseille

INDEX 2018 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Prix achat du point : 460 €
 Prix de service : 34,76 €
 Rendement du point : 7,55 %
 Rapport démographique : 3,08
 Indice de référence : 14,31



64, av. Raymond Poincaré - 75116 PARIS
 Tél : 01 47 70 72 53 - Fax : 01 53 24 92 17
 contact@carpv.fr - www.carpv.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Renseignements par téléphone : de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h

Service cotisations-recouvrement

Chef de service : Loubna SAKHI
 Tél : 01 47 70 63 82
 service.cotisants@carpv.fr

Service Retraites

Chef de service : Christophe VANGENBERGHE
 Tél : 01 47 70 63 47
 service.retraites@carpv.fr

Service comptabilité

Tél : 01 47 70 63 74 ou 75
 service.comptabilite@carpv.fr

Directeur : Jean-Marc BAUBRY

jean-marc.baubry@carpv.fr

Agent Comptable : Benoît GUIGNARD

benoit.guignard@carpv.fr

Président de la CARPV :

Dr vét. Gilles DÉSSERT

Directeur de publication :

Jean-Marc BAUBRY

Directeur de la rédaction :

Dr vét. Jean-Christophe GUILHOT

Mise en page : LATITUDE

Tirage : 16 500 exemplaires

Diffusion : Juillet 2018

Copyright : Reproduction autorisée après accord de la CARPV